

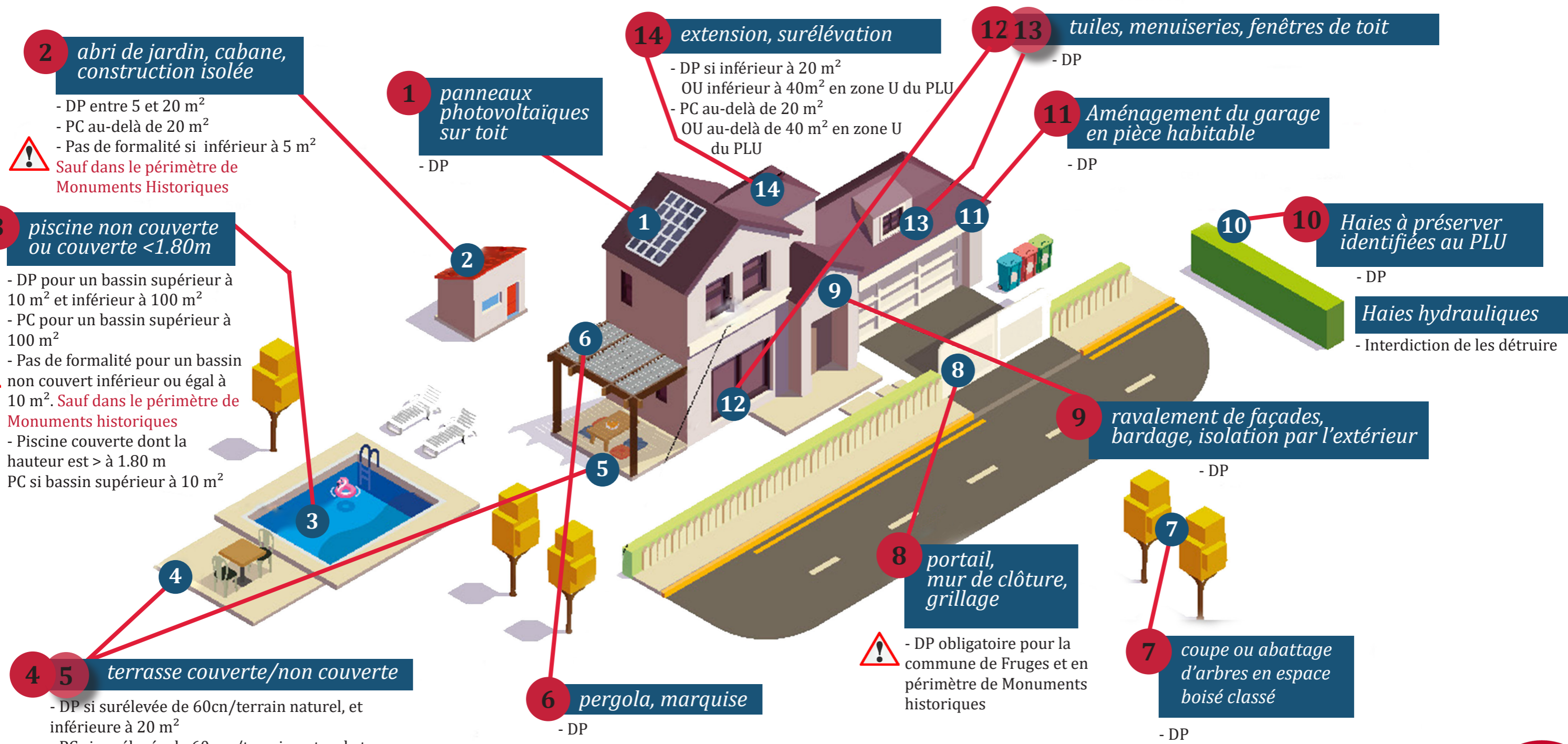
# Quelles autorisations pour quels travaux ?

Que ce soit l'agrandissement d'une maison, la construction d'un mur de clôture, ou la rénovation d'un commerce, ces travaux nécessitent une autorisation de la mairie.

Petit rappel des autorisations à déposer avant de se lancer dans son projet :

## LÉGENDE

**U : Urbaine**  
**PLU : Plan Local d'Urbanisme**  
**DP : Déclaration Préalable**, autorisation d'urbanisme pour des travaux non soumis à permis de construire.  
**PC : Permis de Construire**, autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles de plus de 20m<sup>2</sup> ou pour une extension de plus de 40m<sup>2</sup> en zone U d'un PLU.



⚠ Si aucune formalité n'est nécessaire, les travaux doivent respecter : le code de l'urbanisme, le règlement du PLU, le règlement du plan de prévention des risques d'inondation.